

Plan de prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP (PPGDBTP)
de la Haute-Loire

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi du 4 décembre 2013

Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi des Plans de la Haute-Loire (PPGDND et PPGDBTP), constituées sur délibération de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 se sont réunies le **4 décembre 2013** à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Florian **BARONNIER** (Chambre des Métiers), Georges **BOIT** (Conseiller Général), Edouard **BOR** (Nature Haute-Loire), Jacqueline **DECULTIS** (Conseillère Générale), Bernard **GALLOT** (Communauté de Communes des Sucs), Pierre **GIBERT** (AMF 43, Communauté de Communes de Cayres Pradelles), Georges **GIMBERT** (SICTOM Emblavez Meygal), Willy **GUIEAU** (SYVETOM, Communauté d'Agglomération du Puy), Frédéric **GIRODET** (SICTOM Velay Pilat), Christiane **JAROUSSE** (Chambre des Métiers), Michel **JOUBERT** (Conseiller Général), Joël **LACOUR** (SICTOM entre Monts et Vallées), Jean-Noël **LHERITIER** (Conseiller Général), Jérôme **LICHA-GRATTARD** (Conseil Général de la Loire), Stéphane **LONJON** (Chambre des Métiers), Claude **MASSEBOEUF** (VALTOM, SICTOM Issoire Brioude), Yvon **MOULIN** (FRTP Auvergne, FFB), Michel **OLAGNON** (SYMPTTOM), Christophe **PERNIN** (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay), Pascal **PETIT** (DREAL Auvergne), Christian **PLANQUE** (Communauté de Communes de Saugues), Jacques **ROUSTIDE** (Conseiller Général), Francis **SOUMAIRE** (Nature Haute-Loire), Jacques **SURREL** (Communauté de Communes des Sucs), Robert **VALOUR** (Communauté de Communes des Marches du Velay, SYMPTTOM), Antoine **SANCHEZ** (GMPMED),

Etaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Paul **BARD** (SICTOM des Monts du Forez), Laurent **BATTUT** (VALTOM), Pierre **BERGER** (FRTP Auvergne), Hervé **CHALAYE** (ADEME Auvergne), Gérard **CHAPELLE** (SICTOM des Monts du Forez), Jocelyne **DUPLAIN** (CCI du Puy), Nathalie **FRELIER** (ADEME Auvergne), Robert **GAGNE** (UFC Que Choisir), Jean **GILBERT** (CG42), Pascal **HENAUX** (Eco emballages), Guy **HILAIRE** (Communauté de Communes de Cayres Pradelles), Lionel **LAFAY** (DREAL Auvergne), Jean **PRORIOU** (AMF 43), David **RAVEL** (ARS), Christian **ROBERT** (AMF 43), Serge **VIDAL** (Chambre des Métiers), Guy **VOCANSON** (Communauté de Communes Loire Semène),

Ce relevé de conclusions fait état des décisions prises lors de la réunion au fil du diaporama présenté. Ce dernier peut être adressé par mail ou par courrier sur demande auprès du service Environnement (04 71 07 43 50). **Le quorum n'a pas été atteint. Les délibérations prévues pour le choix des scénarios ont en conséquence été reportées à une prochaine CCES en actant le principe d'une sollicitation écrite des membres des deux Commissions.**

● Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Michel Joubert et validé par les membres de la CCES.

● Compte rendu de la CCES du 10 octobre 2013

Le compte-rendu de la dernière CCES n'a pas pu être approuvé par les membres de la CCES. Ce document n'était pas en ligne avant la réunion.

● Présentation de l'étude détaillée des scénarios du PPGDBTP 43

Remarques sur les déchèteries :

Concernant les propositions en matière de déchèteries publiques et professionnelles :

- ✓ Setec environnement précise que les propositions sont complémentaires, il faut ainsi lire :
 - créer des déchèteries pour les professionnels sur les secteurs où l'activité est la plus importante **et**
 - ouvrir les déchèteries publiques aux professionnels ayant un chantier sur le territoire **et**
 - prévoir un travail conjoint des EPCI, des chambres consulaires et des fédérations pour redéfinir les conditions d'accès en déchèteries publiques,
- ✓ La chambre des métiers rappelle qu'une homogénéisation des conditions d'accès notamment tarifaire en déchèteries publiques est souhaitée par les professionnels, à ne pas confondre avec une uniformisation (horaires, coûts,...). Un manque d'information des professionnels sur l'offre en déchèteries est également constaté.
- ✓ Une question est posée quant aux financements (pour la création de déchèteries professionnelles notamment). Les services du Conseil Général précisent qu'un travail sera effectué dans le cadre de la mise en oeuvre du plan avec l'ADEME afin d'identifier les sources de financement possibles (ADEME, fonds européens en restructuration).
- ✓ Il est rappelé que l'amiante est difficile à collecter en déchèteries au vu des contraintes associées. Setec environnement précise que le cas de l'amiante, qui n'est pas un déchet inerte, est étudié dans le cadre du PPGDND. Dans le cadre du projet de plan, Setec environnement apportera des précisions sur les orientations pour la collecte de ce type de déchet.
- ✓ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat demande comment sont pris en compte les emballages de peintures et les déchets de peintures. Setec environnement indique que ces déchets dangereux sont pris en compte dans le cadre des objectifs de prévention du PPGDBTP, et que leur gestion est intégrée au PREDD Auvergne.

Remarques sur les carrières :

Concernant la valorisation des inertes en carrière :

- ✓ La Fédération Nature Haute-Loire s'interroge sur la vérification du caractère inerte des déchets acceptés. La DREAL précise que l'exploitation des carrières recevant des inertes est régie par un arrêté préfectoral, et que des contrôles en entrée de site sont obligatoires (fiches d'acceptation, test de lixiviation le cas échéant).
- ✓ Suite à une question, Setec environnement précise que les carrières recensées comme recevant des inertes n'ont pas été contactées pour savoir si elles seront en mesure d'accepter l'ensemble du tonnage prévu pour remblaiement dans l'étude de scénario. En effet, l'objectif proposé est le développement de l'accueil de déchets inertes en carrières, sur celles autorisées actuellement mais également sur de nouvelles.

Remarques sur la prévention des déchets non dangereux et dangereux du BTP :

Setec environnement propose, pour les gisements des déchets du BTP a minima, une stabilisation. Une remarque est formulée sur le fait que cet objectif ne soit pas très ambitieux. Setec environnement précise que cet objectif est déterminé sur la base d'une proposition nationale et qu'il semble difficile de fixer un objectif plus ambitieux sans une meilleure connaissance du gisement.

Remarques sur les objectifs et priorités du plan :

Des questions ont été formulées sur les moyens et actions à mettre en oeuvre proposés dans l'étude de scénarios. Setec environnement précise que les maîtres d'ouvrage des actions sont à identifier en fonction du contenu des actions ; Setec environnement identifiera dans le projet de plan les porteurs de projet envisagés pour chaque action.

Remarques sur les scénarios proposés :

Les remarques suivantes ont été formulées :

- ✓ Le scénario 2 suppose les apports directs d'inertes sur les installations de traitement. Il a été soulevé que dans ce cas, une importance particulière devra être apportée à la communication auprès des professionnels, afin qu'ils comprennent bien que seuls les déchets inertes peuvent être apportés sur ces installations. Cela suppose par ailleurs un tri des déchets réalisé en amont par les professionnels.

Remarques sur le périmètre géographique du PPGDBTP :

La question du périmètre à retenir pour l'élaboration du plan BTP a été abordée à nouveau.

Pour rappel, il a été validé lors de la dernière CCES (10 octobre 2013) le fait que pour ce qui est des frontières avec la Loire et l'Ardèche, les périmètres du PPGDBTP et du PPGDND sont identiques.

Suite aux échanges ayant eu lieu entre le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, et étant donné la position du Puy-de-Dôme de rester sur des frontières départementales pour le plan BTP, il est validé le principe de rattachement du SICTOM Issoire Brioude au plan BTP 43. Il a été rappelé par le Conseil général du Puy-de-Dôme que ce positionnement n'excluait en rien la mutualisation des installations existantes et à créer.

Lors de la présente CCES, il a enfin été validé le point suivant :

- ✓ concernant les frontières vis-à-vis de la Lozère, il est décidé que le Conseil Général de Haute-Loire consultera à nouveau la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles et le Conseil général de Lozère par écrit, pour valider définitivement le rattachement de l'EPCI à l'un ou l'autre des plans BTP.

Validation des objectifs et préconisations et choix d'un scénario :

La CCES choisit de ne pas valider d'objectifs et de ne pas retenir de scénario ce jour, et demande un délai de réflexion supplémentaire.

Il est décidé que le Conseil général consultera l'ensemble des membres de la CCES par écrit, pour recueillir leur avis et remarques sur l'étude de scénarios du PPGDBTP d'ici la fin de l'année.

Une nouvelle CCES aura lieu afin que les membres valident les objectifs et préconisations et choisissent l'un des scénarios.

● Présentation de l'étude détaillée des scénarios du PPGDND 43

Remarques sur la prévention :

Concernant la prévention et les objectifs ainsi que les axes proposés :

- ✓ Suite à une question, Setec environnement précise qu'en matière de tarification incitative, il s'agit surtout d'aider à sa mise en place, en favorisant les études de faisabilité par exemple.

Remarques sur le tri des emballages/JRM :

Concernant les scénarios proposés, les remarques suivantes ont été formulées :

- ✓ les scénarios 3 et 4 pourraient conduire à un monopole d'un acteur privé. Setec environnement précise que ce point a été mentionné dans l'étude de scénario comme impact potentiel ; de plus, Setec environnement précise que l'intérêt du scénario 4 est surtout lié au fait que la création d'un centre de tri unique pourrait être réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique. **Suite à cette remarque, il a été choisi de modifier l'étude de scénario et de présenter les scénarios liés aux centres de tri suivant l'angle d'une maîtrise d'ouvrage privée par rapport à une maîtrise d'ouvrage publique,**
- ✓ concernant les coûts, il est fait remarquer qu'il ne faut pas considérer uniquement les coûts d'investissement, mais qu'il faut aussi prendre en compte les coûts d'exploitation et de transport vers les installations,
- ✓ Setec environnement précise que si le choix se porte sur le scénario 1 (situation actuelle), le projet de plan devra tout de même laisser la possibilité de créer des capacités supplémentaires de tri,
- ✓ les modalités de collecte des emballages/JRM devront être adaptées en vue de l'augmentation prévu du tonnage à collecter. Setec environnement indiquera dans le projet de plan des pistes d'amélioration envisageables pour permettre l'augmentation de la collecte sélective.

Remarques sur la valorisation matière :

Une question a été posée sur la place du réemploi dans la valorisation matière. Setec environnement précise que le réemploi est lié à la prévention et non à la valorisation matière.

Remarques sur la valorisation organique :

Les remarques suivantes ont été formulées concernant la valorisation organique et les scénarios proposés :

- ✓ il est fait remarquer que l'acceptation de l'épandage par la population et les agriculteurs n'est pas mentionnée et qu'il s'agit d'un élément non maîtrisé à considérer,
- ✓ il a été discuté des autres filières possibles pour la gestion des boues, qui sont l'incinération ou l'enfouissement. Setec environnement précise que dans ce cas les boues ne seraient plus valorisées, ce qui serait un recul par rapport à la situation actuelle,
- ✓ la Fédération Nature Haute-Loire fait remarquer que les scénarios 2 et 3 impliquent une dilution des boues et des éléments polluants qu'elles contiennent,
- ✓ Il est fait remarquer que le projet de plan pourrait favoriser une évolution progressive vers un autre mode de valorisation des boues, plutôt qu'un changement imposé de mode de valorisation.,

- ✓ une question **est** posée concernant les biodéchets des gros producteurs. Setec environnement précise que les tonnages sont bien pris en compte dans les tonnages dirigés en valorisation organique (compost d'ALTRIOM notamment, installation qui reçoit des DAE dont des biodéchets).

Remarques sur la gestion des déchets ultimes :

Les remarques suivantes ont été formulées :

- ✓ Le SYMPTTOM souligne que l'objectif de -17% sur les OMA est très ambitieux. Setec environnement précise que cet objectif est celui à atteindre et qu'il fait suite au choix de l'évolution de gisement suivant l'ambition 3 lors de la CCES du 10/10/2013.
- ✓ Le SYMPTTOM souligne également qu'il est difficile d'estimer l'efficacité d'ALTRIOM et que si les objectifs de valorisation n'étaient pas atteints il y aurait plus de déchets ultimes à enfouir. Ce point d'attention est mentionné dans le rapport relatif à la présentation et à la comparaison des différentes évolutions de gisement.
- ✓ Le SYMPTTOM précise que l'ISDND de Monistrol-sur-Loire ne pourra plus recevoir de déchets à partir de 2017/2018 au rythme actuel de remplissage de son dernier casier autorisé. Ce point a été intégré dans le rapport des scénarios du PPGDND43.
- ✓ Le SYMPTTOM précise que le projet d'extension de l'ISDND déjà difficile à faire accepter pourrait l'être davantage si l'installation venait à recevoir des déchets supplémentaires en provenance de l'extérieur du territoire de l'EPCI. Le SYMPTTOM indique qu'il ne souhaite pas ouvrir l'accès de son ISDND aux autres EPCI du périmètre du plan.
- ✓ Le SYMPTTOM indique que la réception de plus grandes quantités de déchets ultimes de type DAE ou refus de tri pourrait nuire au bon fonctionnement de l'ISDND et de son dispositif de valorisation du biogaz, car ces déchets ne produisent pas de biogaz.
- ✓ Le SICTOM Velay-Pilat précise que l'ISDND de St-Just-Malmont n'est pas suffisamment accessible pour pouvoir recevoir d'autres déchets ultimes en provenance du périmètre du plan. Setec environnement rappelle que l'étude de scénario se base sur la capacité actuellement autorisée pour les ISDND et que les tonnages annuels prévus sur chaque site n'excèdent pas ceux autorisés.
- ✓ La CC de Cayres-Pradelles indique que dans le cadre du scénario 2 qui prévoit la création d'une installation, elle souhaite que soit précisée la création d'une installation sur le périmètre du plan.
- ✓ Il est fait remarquer que les limitations des imports/exports de déchets ne sont pas évoquées, et que les aires de chalandise des installations sont indiquées dans leur arrêté préfectoral. Setec environnement précise que la thématique des imports/exports de déchets entre départements sera prise en compte dans la suite de l'étude et rappelle que pour les installations à créer, leur aire de chalandise devra être compatible avec les orientations du plan.

Sur cette thématique, la CCES choisit le scénario 2 qui consiste en la création d'une nouvelle ISDND pour accueillir les déchets ultimes non acceptés sur les ISDND existantes.

Etant donné que l'ISDND de Monistrol-sur-Loire ne sera plus en capacité de recevoir des déchets à partir de 2017/2018, le déficit de capacité de traitement des déchets ultimes est portée d'environ 20 000 t/an à environ 30 000 t/an. Setec modifiera l'étude de scénarios présentée lors de la CCES en ce sens.

Du fait du positionnement clair des EPCI maîtres d'ouvrage des ISDND de ne pas élargir l'accès à leur installation, le Conseil général souhaite supprimer le scénario 3 (recours aux ISDND existantes uniquement) et conserver uniquement les scénarios 1 (situation actuelle) et 2 (création d'une ISDND). Setec modifiera l'étude de scénarios présentée lors de la CCES en ce sens.

D'autre part, étant donné que l'ISDND de Monistrol-sur-Loire ne sera plus en capacité de recevoir des déchets à partir de 2017, le déficit de capacité de traitement des déchets ultimes est portée d'environ 20 000 t/an à environ 30 000 t/an. Le scénario 2 « création d'une ISDND » sera modifié en ce sens dans le cadre du rapport.

Pour la même raison, le Conseil général souhaite qu'il ne soit plus tenu compte des tonnages de déchets à détourner de l'enfouissement vers la valorisation (DAE et déchets de déchèteries), tonnages qui étaient alors justifiés par l'objectif d'atteinte de l'autosuffisance. Cette actualisation induit une augmentation du tonnage à enfouir d'environ 3 000 t/an en 2026. Setec modifiera le rapport en ce sens. Il est précisé toutefois que le Conseil général envisage de maintenir les objectifs de prévention de l'ambition 3 afin d'inscrire la gestion des déchets non dangereux dans une logique vertueuse et cohérente avec les objectifs de la Directive cadre déchets.

Le scénario 2 « création d'une ISDND » sera modifié, la capacité nécessaire étant portée à environ 35 000 t/an.

Validation des objectifs et préconisations et choix d'un scénario :

La CCES choisit de ne pas valider d'objectifs et de ne pas choisir de scénario ce jour, afin d'avoir un délai de réflexion supplémentaire et de pouvoir réfléchir sur les choix faits.

Il est décidé que le Conseil Général consultera l'ensemble des membres de la CCES et des organismes et fédérations professionnelles par écrit, pour recueillir leur avis et remarques sur l'étude de scénarios du plan DND d'ici la fin de l'année.

Une nouvelle CCES aura lieu afin que les membres valident les objectifs et préconisations, et choisissent un scénario pour chaque thématique.

● Point sur les évaluations environnementales des Plans

Les résultats des évaluations environnementales des plans ont été présentés simultanément à la présentation des scénarios.

Dans le cadre du plan BTP, le rapport relatif à la comparaison environnementale des scénarios sera envoyé au CG43 au cours de la semaine 51. Setec environnement conseille au Conseil général de transmettre ce rapport aux membres de la CCES dans le cadre de la consultation écrite prévue.

Dans le cadre du plan DND, Setec environnement conseille également au Conseil Général de transmettre le rapport relatif à la comparaison environnementale des scénarios aux membres de la CCES dans le cadre de la consultation écrite prévue.

● Point sur les phases suivantes de la mission

Suite à la CCES du 4 décembre 2013, la prochaine étape de la mission est la réception et la synthèse des remarques et avis émis par les membres de la CCES suite à leur consultation écrite sur l'étude des scénarios (plans DND et BTP).

A partir de là, il sera établi un nouveau planning de la mission notamment en vue de la prochaine CCES.

● Echéances

La date de la prochaine CCES est à définir.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- ✓ présentation des scénarios étudiés (plans BTP et DND) dont évaluation environnementale,
- ✓ validation des objectifs et préconisations et choix du scénario à retenir qui fera l'objet du projet, des plans (plans BTP et DND),
- ✓ validation définitive du périmètre géographique du PPGDBTP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Puy, le 23/12/2013

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge de l'Environnement



Michel JOUBERT